

Procès-Verbal 2^{ème} séance

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à la salle des fêtes à Saint-Jean de la Motte, sous la présidence de Monsieur François BOUSSARD, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers communautaires le 22 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 22 janvier 2026.

Présents (24) : M. BOUSSARD François, Président. Mesdames BOUREL Corinne, DELAPORTE Monique, HUTEREAU Laurence, IGLESIAS Valérie, JARROSSAY Nathalie, LEGUILLON Corinne, LEVIAU Ghislaine, RENAUDIN Maryvonne et ROBINEAU Lydia. Messieurs : ALLARD Mickaël, AMY Jean-Claude, BERNAT Nicolas, DUVAL Michel, GAYAT Xavier, GOUBAND Jean, GUILLON Emile, LESSCHAEVE Marc, LORIOT Jean-Luc, OUVRARD Pierre, PAQUET Dominique, PEAN Stéphane, POSTMA Siebe et ROUSSEAU Antony.

Absents excusés ayant donné procuration (10) :

MME BAREAU Delphine a donné pouvoir à MME JARROSSAY Nathalie
M. CHANTOISEAU Thierry a donné pouvoir à M. OUVRARD Pierre
MME DONNE Catherine a donné pouvoir à M. BOUSSARD François
M. FRIZON Roland a donné pouvoir à M. AMY Jean-Claude
MME LATOUCHE Béatrice a donné pouvoir à MME HUTEREAU Laurence
MME MARTIN Christiane a donné pouvoir à M. PEAN Stéphane
M. MARTINEAU Eric a donné pouvoir à M. ROUSSEAU Antony
M. MENAGER Julien a donné pouvoir à MME LEVIAU Ghislaine
M. MOURIER Nicolas a donné pouvoir à MME DELAPORTE Monique
M. NERON Michel a donné pouvoir à MME BOUREL Corinne

Absents excusés (4) :

MMES BODRAIS Séverine
MM GUERANGER Vincent, LE BOUFFANT Yves et de NICOLAY Louis-Jean

A été nommé secrétaire de séance : M. GOUBAND Jean

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Préambule à la séance

Il est précisé que les points inscrits à l'ordre du jour ont été présentés en séance du bureau communautaire du 22 janvier 2026.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. RESSOURCES HUMAINES

Rapport égalité Femmes – Hommes 2025

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 modifiée le 10 août 2016, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité, ainsi que les politiques qu'elle a menées sur son territoire lors des actions mises en place dans le cadre des actions menées par le service Emploi et Social.

Le Président proposera le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2026.

Le rapport est joint à la convocation et sera présenté aux membres par le vice-président chargé des ressources humaines.

Il est précisé que les membres du CST ont émis un avis favorable sur ce rapport en date du 15 janvier dernier.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire et de la commission Finances du 22 janvier 2026, il a été proposé aux membres du Conseil Communautaire de :

- **EMETTRE** un avis favorable sur le rapport Egalité Femmes-Hommes pour l'année 2025.
- **PRENDRE ACTE** dudit rapport.

Unanimité

Le rapport est présenté par le vice-président en charge des ressources humaines qui précise que ce dernier est constitué de deux partie : la première présente les chiffres relatifs à

l'Égalité Femmes-Hommes au niveau national et la seconde met en avant les données relatives à l'entité territoriale.

Ce rapport permet d'avoir une vision globale des effectifs au sein de la collectivité.

Le taux de personnes en situation de handicap (RQTH) est inférieur au seuil requis de 6% engendrant un coût pour la collectivité qui est indépendant de la volonté de cette dernière. En effet, il est précisé que les recrutements sont ouverts aux personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé. Le constat est fait que bien souvent, ces dernières ne tiennent pas à la faire valoir et qu'elles n'en ont aucunement l'obligation vis-à-vis de leur employeur.

2. FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2026

Chaque année, le vote du budget primitif doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire ».

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientation budgétaire.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités Territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ce texte est transposable aux EPCI.

La Communauté de Communes doit donc au même titre que les communes réaliser un Rapport d'Orientation Budgétaire.

L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir de DOB avant le vote du budget primitif.

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le présent rapport, qui a été travaillé en fonction des orientations proposées par les différentes commissions, a été présenté aux membres du Bureau communautaire et de la commission Finances le 22 janvier 2026. Sur la base du rapport joint, les membres de l'assemblée ont été invités à engager un débat avant de prendre acte de ce dernier.

Unanimité

Le Président précise que la loi de finances n'étant toujours pas voté au moment de la présentation de ce rapport, les orientations y figurant pourront être revues lors de la construction budgétaire en fonction de la version définitive qui sera connue d'ici quelques jours.

Fiscalité : il est rappelé que l'augmentation des bases est fixée annuellement par le gouvernement et que les taux votés par la collectivité sont restés inchangés. La prospective 2026 est basée sur un maintien de ces derniers.

Soutien aux associations : une enveloppe globale, augmentée de 3% pour 2026, est intégrée dans la fonction administration générales (020).

Aménagement du territoire : la présentation du Plan de Mobilité Simplifié et sa déclinaison en Schéma Directeur des Mobilités Actives sera faite lors du conseil communautaire du 05 mars prochain.

Maison de santé au Lude : Suite à la publication du marché de travaux, il est précisé que des offres ont été reçues couvrant l'ensemble des lots et sont actuellement en cours d'analyses. La proposition d'attribuer le marché de travaux sera faite lors du conseil communautaire du 05 mars 2026.

Ecole des Arts : Il est rappelé que la commune de Savigné-sous-Le Lude ne peut solliciter l'intervention du Dumiste de la Communauté de communes Sud Sarthe étant dépendante du SIVOS et l'école étant située sur la commune de Thorée-les-Pins. Cependant, Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que les enfants bénéficieront de l'intervention d'un Dumiste recruté par la Communauté de communes du Pays Fléchois.

Ordures ménagères : le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera voté en fonction de la participation qui sera appelée par le Syndicat Mixte Val de Loir. Le montant n'est pas encore connu à ce jour mais il devrait rester relativement stable pour 2026.


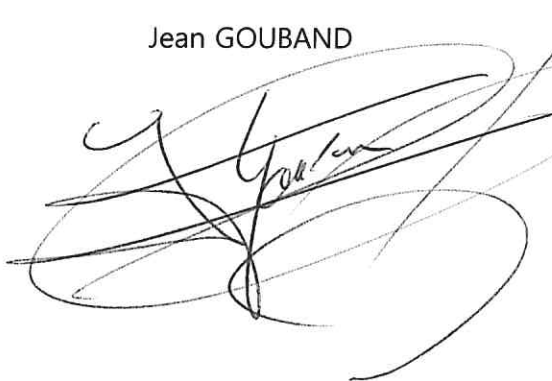
3. QUESTIONS DIVERSES

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Jean GOUBAND



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean Gouband'. To the right of the signature is a circular official stamp. The text around the perimeter of the stamp reads 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE'.

Le Président de séance,

François BOUSSARD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'François Boussard'.